

Politique fiscale

Le consensus le plus solide atteint aux sommets d'affaires du G20 fut le suivant : le traitement efficace des déficits est essentiel au renforcement de la confiance et à la croissance de l'investissement des entreprises – un précurseur d'une croissance économique durable.

Une conjoncture favorable à la réduction de l'endettement prend fin rapidement alors qu'une population rapidement vieillissante et une croissance plus lente de la main-d'œuvre exercent des pressions importantes sur les fonds publics. La demande de programmes publiquement financés, comme les soins de santé et les prestations aux aînés, augmentera considérablement et un nombre inférieur de travailleurs assumera une plus grande part du fardeau fiscal.

Les mesures que nous prenons pour éliminer les déficits peuvent renforcer l'économie ou l'affaiblir. Il importe d'agir judicieusement.

La Chambre de commerce du Canada a demandé au gouvernement fédéral d'équilibrer son budget d'ici à 2015 et de le faire en limitant la croissance des dépenses de programmes à environ 1,6 % par an, en moyenne, jusqu'à la fin de l'exercice 2015-2016. À première vue, cette mesure ne semble pas draconienne, mais elle représenterait un virage de taille étant donné que les dépenses de programmes fédérales ont progressé d'environ six pour cent par an entre l'exercice 2000-2001 et l'exercice 2008-2009. On peut également réaliser des économies en augmentant l'efficacité et l'efficacités des programmes gouvernementaux. La Chambre de commerce du Canada reconnaît que l'élimination généralisée de programmes sans réformes structurelles sous-jacentes ne générera pas d'économies soutenues. L'examen approfondi des programmes gouvernementaux doit être un processus continu.

La Chambre de commerce du Canada croit qu'une augmentation des impôts des familles et des entreprises canadiennes est la mauvaise façon d'éliminer les déficits. Dans une économie mondiale hautement intégrée, l'assiette fiscale déménage sans cesse. Les travailleurs qualifiés, les entreprises, les emplois et les capitaux traversent facilement les frontières nationales à la recherche de meilleures perspectives économiques. Ils sont attirés par les environnements à faibles coûts, aux impôts peu élevés. Nous devons à tout prix éviter d'entraver les progrès réalisés à ce jour sur le plan des réductions des impôts des entreprises et des particuliers.

En ce qui a trait aux impôts des entreprises, le gouvernement doit procéder à la réduction prévue par la loi de 1,5 point de pourcentage du taux général d'imposition des sociétés (le ramenant à 15 % en date du 1^{er} janvier 2012), continuer d'examiner et d'améliorer le taux de déduction pour amortissement et se concentrer sur une réduction de l'administration fiscale et des coûts d'observation des entreprises.

Au regard des impôts des particuliers, il reste encore beaucoup à faire. Certes, le taux marginal d'imposition réel de nombreuses familles à faible ou moyen revenu est supérieur à celui des travailleurs au revenu le plus élevé parce qu'une grande partie des avantages qu'elles reçoivent de l'État (notamment prestation fiscale pour enfants, crédits pour la TPS et la taxe de vente provinciale, crédits pour l'impôt foncier provincial, aide financière aux étudiants et assistance sociale) sont récupérés à mesure que les revenus augmentent. Cette situation décourage sérieusement le travail, l'épargne et la mise à jour des compétences. Si la conjoncture financière le permet, le gouvernement devrait réduire les taux marginaux d'impôt élevés des Canadiens à revenu faible et moyen.

Pour attirer et retenir les travailleurs qualifiés du secteur de la haute technologie, les cadres supérieurs, les entrepreneurs et les professionnels qui sont généralement très mobiles, la Chambre de commerce du Canada recommande au gouvernement de réduire les impôts dans la partie supérieure de l'échelle des revenus. Si la conjoncture financière le permet, la Chambre de commerce du Canada recommande que le gouvernement hausse le seuil auquel le taux marginal le plus élevé commence à s'appliquer de 123 184 \$ à 200 000 \$. Grâce à cette mesure, le taux marginal sur les revenus entre 128 800 \$ et 200 000 \$ diminuerait de 29 % à 26 %.

Le gouvernement fédéral doit également examiner les centaines d'exemptions, de déductions, de remboursements, de reports ou de crédits qui font partie du régime fiscal fédéral pour s'assurer qu'ils sont rentables et efficaces économiquement. Par exemple, certains crédits subventionnent tout simplement des activités que de nombreux bénéficiaires auraient effectuées quand même. D'autres stimulent les dépenses dans certains secteurs, incitant les fournisseurs à hausser leurs prix et, par conséquent, annulent les avantages du crédit d'impôt. Dans bien des cas, le gouvernement utilise des avantages fiscaux pour atteindre des objectifs sociaux au lieu de financer l'initiative par le truchement de programmes de dépenses. Les incitations semblent être des réductions d'impôt alors qu'en réalité elles sont des hausses de dépenses. En fin de compte, les multiples avantages fiscaux compliquent énormément la structure fiscale, augmentent les frais d'observation et ouvrent la voie à l'évasion et à l'évitement fiscaux. L'élargissement de l'assiette fiscale favoriserait une baisse des taux d'impôt et tout le monde en profiterait.

Recommandations

Que le gouvernement fédéral :

Objet : Gestion de la dette

1. Équilibre le budget fédéral d'ici à 2015 sans hausser les impôts.
2. Veille à ce que le rapport dette-PIB baisse en deçà de 30 % d'ici à 2015.

Objet : Dépenses de programmes

3. Limite la croissance des dépenses de programmes à environ 1,6 % par an jusqu'à la fin de 2015-2016.
4. Poursuive l'examen des dépenses de programmes directes et des frais de fonctionnement durant un cycle de quatre ans pour déterminer où les gains sont les plus intéressants et identifier les secteurs où les dépenses peuvent être réduites ou éliminées.
5. Élargisse la portée de l'examen des dépenses au-delà des dépenses de programmes directes.

Objet : Politique fiscale

6. Continue d'examiner et d'améliorer les taux de déduction pour amortissement (DPA).
7. Quand la conjoncture financière le permettra, réduise les taux d'impôt des travailleurs à revenu faible et moyen - le taux de 15 % (sur les premiers 41 544 \$ de revenu imposable) à 14 % et le taux de 22 % (sur le revenu imposable entre 41 544 \$ et 83 088 \$) à 21 %.
8. Quand la conjoncture financière le permettra, hausse le seuil auquel le taux marginal le plus élevé commence à s'appliquer à 200 000 \$.
9. Effectue un examen rigoureux des avantages fiscaux pour repérer ceux qui échouent aux tests de l'efficacité économique et de la rentabilité. Élimine graduellement ceux qui ne réussissent pas les tests.